

“ Dans cette dernière étude ayant pour objet les substances non purgatives, Rutherford et Vignal donnent comme stimulants énergiques du foie : la fève de Calabar qui produit aussi la glycosurie, le benzoate et le salicylate de soude. Bicarbonate de potasse ou de soude sont des excitants hépatiques très-faibles, ainsi que le jaborandi. Doivent être indiqués comme sans action sur la sécrétion biliaire, malgré qu'on en ait dit, l'iodure de potassium, l'alcool dilué, le sulfate de manganèse. L'action cholagogue, d'après Rutherford, n'est pas le résultat réflexe d'une excitation de la muqueuse duodénale ou de l'intestin, puisque la gomme-gutte, le sulfate de magnésie irritants énergiques de la muqueuse intestinale, ne modifient nullement la sécrétion biliaire ; l'excitation cholagogue de l'élément glandulaire n'est pas subordonnée à une circulation plus active, puisque l'huile de ricin, hypéremiant intestinal et probablement hépatique n'est pas cholagogue. Les cholagogues agissent donc directement sur les cellules sécrétantes ou sur leurs nerfs, et plus probablement sur ces derniers. C'est chez le chien que les expériences ont été faites.” Ext. du *Bulletin de thérapeutique*.—*Union Médicale*, Janvier 1880, page 19.) ”

D'après ce qui précède, le séné, l'huile de ricin, la rhubarbe même, le sulfate de magnésie possèdent donc tous une réputation usurpée et tout l'effet qu'ils produisent se réduit bien à une évacuation de l'intestin pure et simple, — ce sont bien ceux-là qui sont employés le plus souvent. — Or, quelle est l'action thérapeutique de cette dernière médication ? nulle, absolument nulle, à moins qu'elle ne soit irritante, transpositive, et pour avoir ce caractère il faut une médication évacuante, continue et violente.

S. L.

(A continuer).

Communication.

New-York, 41, West 20th Street, 21 juillet 1880.

Au Rédacteur de “*l'Union Médicale du Canada*,”

MONSIEUR,

Le comité de Paris (MM. Ravier et Dumonpeller), chargé de recueillir des souscriptions pour élever un monument à la mémoire du professeur Claude Bernard m'ayant choisi pour le représenter aux Etats-Unis, je vous prie de me permettre de